

VILLE DE NOISIEL

CABINET DU MAIRE

REF : DV/VG N° Cab 14-002

ARR2014_0076

ARRETÉ

OBJET: DESIGNATION DES SUPPLEANTS DE MONSIEUR LE MAIRE DU 19 AVRIL 2014 au 27 AVRIL INCLUS 2014

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 28 mars 2014

VU la délibération du 11 avril 2014 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, du 19 avril 2014 au 27 avril 2014 inclus,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Anastasio DIOGO, 1er Maire-Adjoint, et Madame Pascale NATALE 2^{ème} Maire-Adjoint, remplacent Monsieur Daniel VACHEZ, Maire, dans la plénitude de ses fonctions du 19 avril 2014 au 27 avril 2014 inclus.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Trésorier Principal de Marne-la-Vallée,
- Monsieur Anastasio DIOGO, 1er Maire-Adjoint,
- Madame Pascale NATALE 2^{ème} Maire-Adjoint,
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 15 AVR. 2014

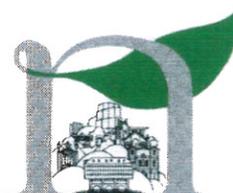
Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 18 AVR. 2014
Affiché le 18 AVR. 2014
Notifié le 18 AVR. 2014
Publié le 18 AVR. 2014



hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

place E. Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140415-ARR2014_0076-AR